

Jour de carence : "N'opposons pas les salariés du public et du privé"

Créé le 21-02-2013 à 15h37 - Mis à jour à 17h20



Par Louis Morice

Secrétaire général de l'Unsa Fonction Publique, Guy Barbier explique pourquoi cette abrogation était tellement attendue par les agents publics. Interview.



Ministère de la Fonction publique (Nicolas Chauveau - Sipa)

Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, vient d'annoncer que le gouvernement proposerait la suppression du jour de carence des fonctionnaires dans le prochain budget. Selon elle, cette mesure mise en place par le gouvernement Fillon, qui prévoit que le premier jour d'un arrêt maladie ne soit pas indemnisé, est "injuste, inutile, inefficace et humiliante". Secrétaire général de l'Unsa Fonction Publique, Guy Barbier explique pourquoi cette abrogation était tant attendue par les agents publics.

On vous imagine satisfait par la promesse d'abrogation du jour de carence dans la fonction publique...

- Bien sûr. C'est une revendication portée depuis son instauration. On l'avait tous vécu d'une manière vexatoire. Madame Lebranchu emploie le mot humiliant : c'est un peu la même perception qui était celle des agents publics. J'entends des propos de responsables qui me semblent décalés. Par exemple, jamais le jour de carence n'a rapporté un euro à la Sécurité sociale.

Selon le ministère du Budget de l'époque, il n'était pas question de combler le trou de la Sécu mais plutôt de faire économiser à l'Etat 240 millions d'euros...

- C'est le chiffre de l'ancienne ministre du Budget Valérie Pécresse. On parle bien du budget de l'Etat, et non de celui de la Sécurité sociale, alors que certains présentent aujourd'hui l'instauration du jour de carence pour les fonctionnaires comme une minoration des dépenses de la Sécurité sociale. Les agents de la fonction publique sont bien payés par l'Etat lorsqu'ils sont dans leur premier jour de maladie.

Une économie de 240 millions d'euros, ce n'est pas rien...

- Les chiffrages qui sont donnés par Madame Lebranchu diffèrent de ceux de Madame Pécresse. La ministre du Budget de l'époque se basait sur les estimations de François Sauvadet, ministre de la Fonction publique. Mais des estimations ne font pas la réalité. Avec un peu de recul, on voit que cette mesure ne rapporte qu'entre 80 et 90 millions d'euros, même un peu moins.

Cette question de carence ne risque-t-elle pas de relancer la polémique sur l'absentéisme ?

- La note de la Dares est assez limpide : les taux d'absence sont proches entre salariés publics et salariés privés. Et je n'emploie pas le mot absentéisme qui est déjà très péjoratif.

L'opposition souligne pourtant que ce taux serait deux fois plus élevé dans le public...

- C'est très exactement ce qui était avancé au moment de l'instauration du jour de carence. Mais je le répète, la toute récente note de la Dares [février 2013, NDLR] ne dit pas ça. Elle montre que les taux sont comparables : 3,7 et 3,9 %. Mais quand bien même, il faut poser la question de façon différente. Imaginez un agent hospitalier, aide-soignant : avec un salaire très bas, quand il y a un jour de carence, il n'a pas intérêt à s'arrêter lorsqu'il a un virus. Il peut alors transmettre ce virus aux patients. Vous imaginez les conséquences ? Autre exemple : celui de l'institutrice qui subit un jour de carence alors qu'elle est en arrêt maladie à cause d'une gastro-entérite attrapée dans sa classe. On ne mesure pas tous ces effets indirects.

Que répondez-vous à ceux qui parlent d'une iniquité entre le privé et le public ?

- Les chiffres officiels montrent que 74% des salariés de droit privés voient leurs jours de carence pris en charge par un accord de branche ou d'entreprise. 100% des salariés du public sont victimes de ce jour de carence lorsqu'ils sont malades. **Mais n'opposons pas salariés du privé et du public. Il s'agit d'une question de santé au sens large. A un moment donné, on est dans un problème de prévention, d'accès aux soins. Tout cela doit être pensé autrement, pour tous les salariés.**

Propos recueillis jeudi 21 février par Louis Morice - Le Nouvel Observateur